



Brèves du conseil municipal du 3 septembre 2020

Ce conseil permet de mettre en place les commissions et la participation des élus aux différentes instances municipales, cela concerne 20 des 50 points à l'ordre du jour.

Nous retenons :

La rentrée scolaire se déroule avec l'application, à minima, des protocoles sanitaires demandés par l'état, mais sans contrôle du respect des attitudes de protection sanitaire devant les établissements scolaires.

Groupement de commande du Muretain Agglo : le but est de déterminer notre fournisseur en électricité par le biais d'un appel d'offre collectif et groupé. A notre surprise aucune indication pour choisir une énergie verte, il y a les promesses de campagne et puis ... Nous avons demandé que ce critère soit pris en compte en priorisant les fournisseurs coopératifs régionaux.

La commune vend un terrain à bâtir : nous demandons plus de clarté, avec une publicité et des modalités de vente transparentes et publiques, ouvertes à tous, contrairement aux méthodes utilisées actuellement.

Les pistes cyclables : Un nouveau collègue est prévu à Seysses. Cette commune prévoit dans son PLU un cheminement cyclable jusqu'aux limites de notre commune. Les enfants d'Aygalounguo iraient vraisemblablement sur l'établissement à venir, c'est pourquoi nous demandons qu'une étude soit faite pour la continuité des pistes cyclables. Il nous est répondu que s'est de l'utopie, que cela coûte trop cher, qu'il n'y a pas de sous. On devra se contenter des pistes au centre-ville. Nous n'en resterons pas là.

Nous avons alerté sur l'état de l'eau des **lacs de Bidot**. La majorité découvre que la circulation de l'eau entre les lacs ne se fait plus. Ils vont au plus vite procéder aux interventions nécessaires pour solutionner le problème.

Les logements d'urgence : 2 sur 5 ne sont pas utilisables car des travaux ne sont pas faits. Nous alertons sur cette situation car des personnes n'ont pas été aidées faute de ces places. Pour l'un, les travaux sont réalisés durant cet été, il va pouvoir être réutilisé, pour l'autre, des procédures suite à un dégât des eaux bloqueraient sa remise en état.

Pour ce conseil, nous retrouvons l'attitude dénigrante et maniant l'invective dès que les questions de nos élus sont trop précises ou que nous mettons en exergue leur incohérence ou incompétence.

Prenons en exemple la piste le long du Riouvet, pour Mme la Maire les terrains des riverains vont jusqu'au milieu du ruisseau, pour une de ses adjointes les riverains se sont appropriés ces parties de terrain, nous allons étudier ce dossier de plus près.